

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

No Division: 02-Québec  
No Cour: 200-11-027728-214  
No Dossier: 43-2791795

Québec, le 14 janvier 2022

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE DÉPOSER UNE  
PROPOSITION DE:

Vu la requête;

ÉCLAIRAGE CONTRASTE M.L. INC.,

Vu les dispositions de  
la loi;

Débitrice/Requérante

Vu les pièces;

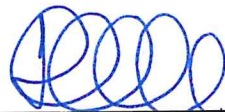
- et -

Accorde la requête selon ses conclusions;

MNP LTÉE

Le tout sans frais.

Syndic



JCOCN1

---

PREMIÈRE REQUÊTE AFIN D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE  
PROPOSITION CONCORDATAIRE

(Article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)


---

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE  
DANS ET POUR LA DIVISION DE QUÉBEC, OU AU REGISTRAIRE, NOUS SOUMETTONS CE QUI SUIT:

1. Le 17 décembre 2021, Éclairage Contraste M.L. Inc. (la «Débitrice» ou la «Société») a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (l'«Avis») conformément aux dispositions de l'article 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la «LFI») et MNP Ltée a accepté d'agir comme syndic à l'Avis (le «Syndic») une copie de l'Avis est annexée aux présentes en pièce R-1;
2. Le délai de 30 jours pour déposer la proposition expire le 16 janvier 2022, la Débitrice ne sera pas en mesure de déposer une proposition à ce jour;
3. La Débitrice œuvre dans l'industrie de la production de produit d'éclairage;
4. La concurrence de plus en forte dans ce domaine, en particulier par des produits de moindre qualité provenant de l'Asie, a eu des impacts négatifs autant sur les ventes ainsi que sur les marges bénéficiaires
5. Récemment, la Société a subi une paralysie de ses activités pendant environ 2 mois. L'arrêt des activités a généré des retards importants dans la production, des pertes et une pression importante sur les liquidités de la Société.

Droit de greffe

12 JAN. 2022

de 50.<sup>00</sup> 

Fact. envoyée le

GREFFE NUMÉRIQUE

12 JAN. 2022

3/4

6. Depuis le dépôt de l'Avis, la Débitrice, avec l'aide du Syndic, a entrepris un processus de sollicitation pour identifier un partenaire stratégique permettant la continuité des opérations et la maximisation de la réalisation des actifs pour les créanciers;
7. La Débitrice requiert du temps additionnel pour continuer cette sollicitation et les discussions en cours avec certains partenaires potentiels;
8. Le Syndic a préparé un *Rapport du syndic à l'appui de la première requête de la débitrice afin d'obtenir une prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition concordataire*, afin d'exposer les faits saillants du dossier. Ledit rapport est communiqué en liasse au soutien de la présente requête comme **pièce R-2**;
9. Depuis le dépôt de l'Avis, la Débitrice a agi et continue d'agir avec diligence et de bonne foi;
10. Si cette honorable Cour accepte de proroger le délai pour déposer la proposition pour une période de quarante-cinq (45) jours, la Débitrice croit qu'elle sera vraisemblablement en mesure de soumettre une proposition viable à ses créanciers;
11. La prorogation demandée ne saurait causer de préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers de la Débitrice;
12. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

**POUR CES MOTIFS PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente requête;

**PROROGER** les délais prévus pour le dépôt d'une proposition pour une période de quarante-cinq (45) jours au 2 mars 2022 inclusivement;

**LE TOUT** sans frais sauf en cas de contestation.

Montréal, le 11 janvier 2022

*MNP Ltée*

---

**MNP Ltée** ès qualités de syndic à l'avis d'intention de faire une proposition d'Éclairage Contraste M.L. Inc. et non en sa qualité personnelle

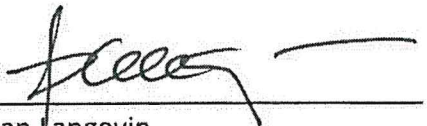
## AFFIDAVIT

---

Je soussigné, Jean Langevin, exerçant ma profession au 1009, rue du Parc Industriel, à Saint-Jean-Chrysostome, province de Québec, G6Z 1C5, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant de la Débitrice/Requérante en le présent dossier;
2. Tous les faits mentionnés à la Requête pour étendre le délai pour le dépôt d'une proposition sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ

  
Jean Langevin

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, ce 11<sup>ième</sup> jour de janvier 2022



Shuang Lin #178 468

Commissaire à l'assermentation